

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Les enquêtrices et enquêteurs prix : une situation salariale inadmissible !

Un pouvoir d'achat en baisse considérable

Depuis le début des années 2000 les enquêtrices prix constatent une baisse notable de leur pouvoir d'achat.

Elles ont une tournée qui, pour la plupart d'entre elles, est toujours identique. Certes leur salaire diffère mensuellement selon le nombre de relevés payés par l'Insee en « déchets », mais la comparaison des feuilles de paie est sans appel : **leur salaire a baissé de 20% en un peu plus de 5 ans en équivalent horaire SMIC !** (le montant des relevés est transformé en heures de travail fictives pour être reconnues par la Sécurité Sociale, les Assedics...).

En effet, les seules augmentations dont elles bénéficient sont celles du point d'indice fonction publique, mais...sans grille de carrière !

C'est pourquoi les enquêtrices, ont signé en 2007 une pétition, remise à la direction de l'Insee le 15 janvier 2008, qui demande :

- ▶ **Un remboursement des frais kilométriques en adéquation avec le coût du carburant ;**
- ▶ **Pour les enquêtrices fonctionnaires, la garantie de continuer à faire ce travail dans des conditions de travail correctes ;**
- ▶ **Pour les enquêtrices pigistes, un contrat de travail stable et le rattrapage de leur pouvoir d'achat perdu ;**
- ▶ **Le paiement normal et juste de tout le travail réalisé.**
En effet, la direction de l'Insee ne paie pas la totalité de leur travail. Voici quelques exemples :
 - les « produits frais » sont des relevés payés forfaitairement 3,16 €. Ce qui est acceptable pour 5 produits ne l'est plus lors qu'il y a 40 produits à relever (et souvent, à peser !) : tout doit être payé!
 - les relevés payés forfaitairement à 0,15 € alors qu'un travail est réalisé : les produits en attente de remplacement, les produits absents lorsque ce n'est pas la saison, les absences temporaires des produits, les fermetures temporaires d'un point de vente, ... ;
 - les relevés faits mais non payés car non validés par l'Insee : remplacements, propositions de produits, l'ouverture de nouveaux points de ventes ;
 - depuis quelques temps, un certain nombre de grandes surfaces refuse l'accès aux enquêtrices et enquêteurs. Cela se traduit par une perte nette de salaire de plusieurs dizaines d'euros. Contrairement à la direction de l'Insee, nous considérons qu'elles ou ils n'en sont pas responsables et demandons que ces relevés non faits soient payés ;
 - le paiement du temps de lecture des informations transmises par l'Insee, celui des transmissions télématiques.

Des conditions d'emploi précaires

Elles et ils sont environ 140 enquêteurs, quasi-exclusivement des femmes.

11 d'entre elles sont agents titulaires de l'Insee.

Certaines ont obtenu dans les années 1990 un CDI, ce qui leur donne le statut de contractuels.

Les autres sont vacataires. Toutes travaillent en moyenne depuis plus de 10 ans pour l'Insee.

Hormis les titulaires, elles sont payés à la pige, c'est-à-dire au relevé, ce qui rend invérifiable leur feuille de salaire, le système de paiement faisant varier le salaire tous les mois en fonction des relevés faits, non faits, ou non validés.

Elles enchaînent des actes d'engagement de moins d'un an, mis en place par l'Insee pour qu'elles ne puissent pas faire valoir la continuité de leur travail pour l'Insee. En effet, la direction de l'Insee refuse de leur octroyer un statut plus protecteur, par exemple de contractuel, en prétextant du fait que leur travail n'est pas pérenne. Ce travail est pourtant une obligation européenne.

Ce travail est réalisé à mi-temps dans le meilleur des cas, et il y a beaucoup de temps partiels inférieurs au mi-temps. De plus, le système du « 60/40 » diminue leurs droits à protection sociale.

Rappelons qu'il y a quelques années encore, ce travail de relevés de prix était réalisé majoritairement par des fonctionnaires : une douzaine d'entre elles sont encore en fonction à la DR Ile-de-France. La direction de l'Insee a décidé de précariser ce travail et fait tout pour imposer d'autres travaux à ces fonctionnaires, qui ne sont pas d'accord.

La direction de l'Insee a répondu par la négative, à plusieurs reprises, à toutes ces revendications.

La direction de l'Insee doit mettre les moyens adéquats sur ses missions et ne pas sous-estimer le travail accompli par ses agents. L'indice des prix est déjà contesté dans l'opinion parce que pendant trop longtemps la direction de l'Insee n'a pas assez investi parallèlement dans la mesure du coût de la vie vécu par la population.

La mobilisation des enquêtrices et enquêteurs met la direction devant un choix. Elle doit offrir des conditions d'emploi correctes à celles et ceux qui collectent quotidiennement les données nécessaires à la construction de l'indice des prix !

Paris, le 10 mars 2008